

Commune de Sauveterre

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 9 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 avril à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame POUILLON Anne-Marie, Maire.

Convocation du 8 février 2024.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mr BELVEZE Jean-Marc, Mr BROCARD Mathieu, Mr CAT Jean-Claude, Mr COENEN Charles, Mme GRIMAL Sonia, Mme POUILLON Anne-Marie, Maire.

Présents : 6

Procurations : 2

Votants : 8

Absents : Mme BELVEZE Carole ; Mr DESPRATS Laurent ; Mme FUTTERSACK Christine a donné procuration à Mr BELVÈZE Jean-Marc ; Mme VERDIÉ Christelle a donné procuration à Mr BROCARD Mathieu ; Mr GRIMAL Vincent.

Secrétaire de séance : Mme GRIMAL Sonia

Madame le Maire remercie les membres présents et ouvre la séance à 20 h 57 mn.

Pour rappel, lecture de l'ordre du jour ainsi que du procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 27 février 2024 :

Trois délibérations avaient été rajouté à l'ordre du jour :

- Délibération délocalisation de la classe de CP de Sauveterre à l'école de Tréjouls dans le cadre du RPI
- Délibération en vue de l'adhésion à la convention de participation proposée par le CDG82 – Risque Prévoyance
- Délibération en vue de l'adhésion à la convention de participation proposée par le CDG82 – Risque santé

Délibérations prévues :

- Délibération portant sur l'élection du conseiller municipal correspondant incendie et secours.
- Délibération portant sur l'adressage – Validation des voies et numéros
- Délibération portant sur la suppression de deux emplois permanents
- Délibération relative à la protection de l'environnement - Contrat avec Alcome afin de participer à la réduction des déchets issus des produits du tabac.
- Délibération portant désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne.
- Délibération choix des entreprises pour les travaux de rénovation énergétique de la cantine/école/mairie ; réparation du préau.
- Questions diverses

Procès-verbal du 27/02/2024 approuvé à l'unanimité.

Une délibération est ajoutée à l'ordre du jour : Délibération portant sur le chemin rural dit « DE GUILLOU » - modification du tracé par échange de terrains - approbation de l'échange.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération portant sur le chemin rural dit « DE GUILLOU » - modification du tracé par échange de terrains - approbation de l'échange.
- Délibération relative à la modification des statuts de la communauté de communes : ajout d'une compétence « construction et aménagement de structure d'accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants et adolescents »
- Délibération vote du compte administratif 2023
- Délibération vote du compte de gestion 2023
- Délibération vote affectation des résultats 2023
- Délibération vote du budget primitif 2024
- Délibération vote du taux des taxes et des contributions directes 2024
- Délibération vote des subventions aux associations locales

DÉLIBÉRATIONS :

1. Délibération portant sur le chemin rural dit « DE GUILLOU » - modification du tracé par échange de terrains - approbation de l'échange.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 8 Abstention : 0 Exprimés : 8 Contre : 0 Pour : 8

2. Délibération relative à la modification des statuts de la communauté de communes : ajout d'une compétence « construction et aménagement de structure d'accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants et adolescents »

La délibération est adoptée à : 7 voix pour et 1 abstention

Votants : 7 Abstention : 1 Exprimés : 7 Contre : 0 Pour : 7

3. Délibération vote du compte administratif 2023

Le compte administratif de l'exercice 2023 arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses :	Prévu :	316 342.92
	Réalisé :	181 469.19
	Reste à réaliser :	15 984.30

Recettes :	Prévu :	316 342.92
	Réalisé :	220 327.81
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement :

Dépenses :	Prévu :	191 902.13
	Réalisé :	156 538.97
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes :	Prévu :	191 902.13
	Réalisé :	197 048.00
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 38 858.62

Fonctionnement : 40 509.03

Résultat global : 79 367.65

Mme Le Maire n'a pas pris part au vote et est sortie de la salle du conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 7 Abstention : 0 Exprimés : 7 Contre : 0 Pour : 7

4. Délibération vote du compte de gestion 2023

Le compte de gestion est le reflet du compte administratif à la différence qu'il est réalisé par la Trésorerie de Moissac.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 8 Abstention : 0 Exprimés : 8 Contre : 0 Pour : 8

5. Délibération vote affectation des résultats 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation e l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 33 577.90
- Un excédent reporté de : 6 931.13
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 40 509.03
- Un excédent d'investissement de : 38 858.62
- Un déficit des restes à réaliser de : 15 984.30
- Soit un excédent de financement de : 22 874.32

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- RÉULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : **EXCÉDENT** **40 509.03**
- AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : **0.00**
- RÉULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : **40 509.03**
- RÉULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : **EXCÉDENT** **38 858.62**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 8 Abstention : 0 Exprimés : 8 Contre : 0 Pour : 8

6. Délibération vote du Budget Primitif 2024

Madame le Maire, soumet au conseil municipal les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement :

Dépenses : 63 586.18

Recettes : 79 570.48

Fonctionnement :

Dépenses : 220 577.48

Recettes : 220 577.48

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 79 570.48 (dont 15 984.30 de RAR)

Recettes : 79 570.48 (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 220 577.48 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 220 577.48 (dont 0.00 de RAR)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 8 Abstention : 0 Exprimés : 8 Contre : 0 Pour : 8

7. Délibération Vote du taux des taxes des contributions directes pour l'année 2024

Madame Le Maire indique qu'il est nécessaire de voter les taux des taxes des contributions directes qui serviront au calcul du produit fiscal attendu au budget communal 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- VOTENT le maintien des mêmes taux qu'appliqués pour l'année 2023, à savoir :
 - Taxe foncière propriété bâtie : 40.91 %
 - Taxe foncière propriété non bâtie : 58.68 %
 - Taxe d'habitation : 12.95 %
 - Cotisation Foncière des entreprises (CFE) : 21.87 %
- ACCEPTENT que ces taux de référence 2023 soient appliqués aux bases d'impositions prévisionnelles de 2024 transmises par les services de la DGFIP pour amener le produit fiscal attendu au budget communal de 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 8 Abstention : 0 Exprimés : 8 Contre : 0 Pour : 8

8. Délibération vote des subventions aux associations locales

Madame le Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre du budget primitif que nous venons d'adopter, je vous propose d'attribuer des subventions communales à plusieurs associations locales dont l'activité contribue à l'intérêt public de notre commune par le renforcement des liens sociaux et de l'animation du village, et l'organisation d'activités qui répondent à l'attente des habitants.

Les subventions communales que je vous propose d'attribuer sont les suivantes :

- ACCA DE CHASSE SAUVETERRE :	200.00 €
- ADMR	50.00 €
- ALMA	35.00 €
- ASSO LOUS FESTAIRES :	400.00 €
- ASSO MEDAILLE MILITAIRE (Mr DESSEAUX Henry) :	50.00 €
- CHORALE DE SAUVETERRE :	200.00 €
- COMICE AGRICOLE LAUZERTE :	100.00 €
- FNACA CANTON DE LAUZERTE :	200.00 €
- POMPIERS AMICALE DE LAUZERTE :	150.00 €
- VAIRON CAZEEN :	100.00 €
- DIVERS :	415.00 €

TOTAL : **1900.00 €**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 8 Abstention : 0 Exprimés : 8 Contre : 0 Pour : 8

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

1. Mme Le Maire informe que l'assemblée générale du CAUE a lieu le 25/04/2024.
2. Le SDE 82 organise également une réunion à Lauzerte le 23/04/2024 pour le Comité Consultatif Local. Mr BELVÈZE Jean-Marc délégué SDE, ne pourra s'y rendre et sera remplacé par Mr COENEN Charles, son suppléant.
3. Suite à la réunion du jeudi 04/04/2024 à la DDT à Montauban, Mme Le Maire informe de l'obligation de mettre en place une surveillance de la qualité de l'air pour les établissements d'accueil des moins de 6 ans. Il faut donc prévoir l'acquisition d'un dispositif de surveillance de la qualité de l'air (capteur de CO2), d'un montant de 400.00 € environ.
4. Mme Le Maire informe également qu'elle a été invitée en tant que commune limitrophe, à une présentation d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïque sur la commune de Castelnau-Montratier Sainte-Alauzie.
5. Mr BELVÈZE informe que la commune de SAUVETERRE va faire partie d'un marché de groupement d'achat du SDE 82. Marché qui débutera le 01/01/2026.
6. La commune de SAUVETERRE a eu la visite du service archivage du CDG 82. Mme Le Maire présente le rapport établit suite à cette visite. Elle présente un devis estimatif d'un montant de

5000 € réparti sur 3 ans. Le principal obstacle est le manque d'un local pouvant accueillir les archives.

7. Le 20 juin prochain, la visite du service des archives du Département est également prévue. Pas de visites depuis 1958.
8. Mme Le Maire reçoit Mr Carlos CAVAGNARO représentant de la société EDPR le lundi 15/04/2024 pour la présentation d'un autre projet d'installation de panneaux photovoltaïque sur la commune de Cazes-Mondenard et de Sauveterre.
9. Une prochaine journée citoyenne sera prévue au printemps.
10. Des travaux de remise aux normes de la cuisine de la salle des fêtes sont à prévoir rapidement. En effet, l'état de la cuisine serait un frein à la location car elle n'est plus très fonctionnelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25.